

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE438

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 10, après la première occurrence du mot :

« mutuelles »,

substituer au mot :

« et »,

le mot :

« agréées, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.